



**PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 12/06/2020

### **AIDES À DOMICILE : La Préfète et le Conseiller départemental délégué aux politiques sociales, Claude BOILON, rencontrent les professionnels pour faire le bilan de l'action menée pendant le confinement.**

Anne Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, Préfète du Puy-de-Dôme et Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil Départemental, représenté par Claude BOILON, ont souhaité rencontrer le 11 juin dernier les fédérations représentant les structures d'aides à domicile mobilisées tout au long de la crise sanitaire. Des professionnels de terrain ont été associés à ce temps de rencontre et ont pu directement témoigner de leur engagement et de leurs attentes. Ils ont ainsi pu exprimer leur souhait que leurs efforts soient mis en lumière et permettent une revalorisation de leur profession.

À cette occasion, la Préfète et Claude BOILON ont chaleureusement remercié l'ensemble des professionnels pour « leur rôle social et humain essentiel en direction des personnes les plus vulnérables – personnes âgées dépendantes, personnes en situation de handicap, familles vulnérables – pendant toute la période du confinement ».

Pascal BAGDIAN, Sous-préfet d'Issoire a, depuis le 24 mars, animé – en lien étroit avec le Conseil départemental – toutes les semaines une réunion en audio-conférence réunissant l'ensemble des acteurs pour leur permettre d'expliquer leurs préoccupations et leurs besoins.

De nombreuses réponses ont pu être apportées comme :

- **Dotations de masques, gels hydroalcoolique, visières de protections :** Le Sous-préfet a régulièrement tenu informé les acteurs de la distribution assurée par le Conseil départemental des équipements fournis par l'ARS (masques chirurgicaux) ou la Préfecture (gel hydroalcoolique et visières) pour permettre aux agents des interventions sécurisées.
- **Pour le suivi des personnes atteintes ou revenants de maladie et sur les questions administratives :** Des précisions nécessaires ont été constamment apportées sur les différents protocoles de sécurité sanitaire à mettre en œuvre lors des interventions des agents.
- **Accès prioritaires aux grands et moyennes surfaces commerciales pour les salariés des SAD :** Afin de permettre à ces salariés de bénéficier d'un accès prioritaire aux moyennes et grandes

### **Contacts presse**

Tél : 06.86.37.90.09 – 06.80.37.34.18  
Tél : 04.73.98.63.29 – 04.73.98.63.14  
[www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)

18, boulevard Desaix  
63000 Clermont-Ferrand

surfaces – à titre professionnel et personnel – comme pour les personnels soignants, un travail spécifique a été engagé avec les représentants des grandes et moyennes surfaces commerciales.

- **Un relais national des problèmes exposés** notamment sur la question de la diminution des recettes liées à la baisse des prestations financés directement par les bénéficiaires ou sur la question de la prime exceptionnelle aux personnels.
- **Sur le maintien de la prise en charge financière par le Conseil départemental** : les impacts de la crise sanitaire sur l'activité des SAD en faveur des bénéficiaires relevant de la compétence du département ont été neutralisés pendant la période de confinement.

L'objectif de ces réunions était de tout mettre en œuvre pour accompagner l'action des aides à domicile au service des plus fragiles, afin de permettre leur maintien à domicile et prémunir ainsi tout risque de débordement des services de soins déjà fortement impactés par l'épidémie de Covid-19. Aujourd'hui, l'activité a repris depuis le début du déconfinement et près de 90 % des prestations avant crise sont effectuées.

Durant la rencontre du 11 juin, les représentants des salariés de l'aide à domicile et les professionnels présents ont réaffirmé leur souhait que leur travail soit reconnu comme l'a été celui des personnels soignants. Pendant la crise, ces salariés sont restés très mobilisés pour pallier l'absence des proches empêchés de venir voir leurs parents. Ce travail de l'ombre ne leur semble pas assez reconnu, tout comme le lien social qu'elles tissent au quotidien pour le bien-être des personnes à charge.

À l'occasion de cette rencontre le représentant du Président du conseil départemental a apporté des précisions sur les modalités de prises en charges financières :

- Le système de versement des acomptes sera reconduit pour le mois de juin ;
- Il sera proposé dans le cadre du projet de budget de ne pas régulariser les dépenses non faites pendant le confinement pour permettre de dégager des marges de financement afin de permettre aux structures qui le souhaitent notamment de verser des primes aux structures.

## Contacts presse

Tél : 06.86.37.90.09 – 06.80.37.34.18  
Tél : 04.73.98.63.29 – 04.73.98.63.14  
[www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)

18, boulevard Desaix  
63000 Clermont-Ferrand